

### Organisation

E.A.C.C. Dompierre et du comité d'Allier d'Athlétisme avec le soutien de la municipalité de Dompierre sur le site des Percières.

### Règlement

Les courses se déroulent selon les règles édictées par la Fédération Française d'Athlétisme. Seul le juge-arbitre est habilité à recevoir les réclamations et à en juger.

### Engagements

Sur le site du Comité d'Allier jusqu'au mercredi 8 janvier 2025 à 23h59. Les clubs ne devront engager que les athlètes devant participer afin d'éviter un gâchis de dossards. Les engagements tardifs seront pénalisés de 8€ (4€ pour les mineurs).

Ecole d'athlétisme : par mail (nom-prénom-licence) à [bernard.chapon@orange.fr](mailto:bernard.chapon@orange.fr), les clubs confirmeront la présence de leurs jeunes avec la composition de leurs équipes le jour de la compétition.

Tout engagement d'un non licencié (par mail [bernard.chapon@orange.fr](mailto:bernard.chapon@orange.fr)) sera redevable d'un droit d'inscription de 8€ (4€ pour les mineurs) à régler au retrait des dossards, Il devra présenter :

- Pour les mineurs : la signature par les personnes exerçant l'autorité parentale d'une attestation confirmant que chacune des rubriques du questionnaire relatif à son état de santé donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.
- Pour les adultes : D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée ( <https://pps.athle.fr/> ). Le PPS doit avoir été effectué au maximum 3 mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

### Classements effectués et titres décernés :

Classement par équipes : benjamins, benjamines, minimes masculins, minimes féminines, cadets, cadettes, juniors masculins, juniors féminines, élites masculins, élites féminines, masters masculins, cross court masculin et féminin.

Classements individuels : les mêmes + espoirs masculins, espoirs féminins, masters féminins.

Médailles individuelles pour les 3 premiers de chaque catégorie. Coupes aux vainqueurs par équipes

### Qualification aux Championnats Loire & Volcans à Andrézieux

Engagements en ligne sur le site AURA par les responsables des clubs jusqu'à la date limite du mercredi 22 janvier 2025 23h59. A partir du jeudi 23 janvier, toute autre demande de qualification devra être accompagnée d'un chèque de 20€ € à l'ordre de la ligue Auvergne Rhône-Alpes d'athlétisme

### Maillots

Les athlètes sont tenus de porter un maillot aux couleurs de leur club conforme au règlement fédéral. Lorsque les clubs ont été autorisés à utiliser des maillots présentant des différences, tous les coureurs d'un même club participant à la même course doivent porter des maillots identiques. Les athlètes munis de maillots non conformes à ces dispositions ne seront pas autorisés à prendre le départ ; s'ils échappent à la vigilance des officiels et terminent la course, ils ne seront classés ni individuellement ni au titre de leur équipe.

### Dossards

Le délégué de chaque club retirera simultanément tous les dossards de ses athlètes.

Chaque coureur se verra attribuer un numéro de dossard. **Les dossards seront épinglés sur la poitrine avec 4 épingles** (non fournies par l'organisation). Tout coureur doit, sous peine de déclassement, porter pendant toute la course et à l'arrivée le dossard qui lui a été attribué, non découpé et non plié. **Les ceintures porte-dossards sont interdites.**

### Jury

Il sera constitué par EACCD en accord avec le Comité d'Allier ; mais les clubs ajouteront à la liste de leurs engagés le nom d'au moins un officie qui devra participer au jury, à la place qui lui aura été assignée, pendant toute la durée de la compétition. Les commissaires de parcours et estafettes seront fournis par l'organisateur.